

Études critiques de la sécurité : quelques contributions théoriques pour une anthropologie de la sécurité

David Moffette

L'anthropologie a joué un rôle important dans l'analyse critique de notions et pratiques dominantes dans les relations internationales. C'est le cas de l'anthropologie du développement. En adoptant une perspective constructiviste et en puisant dans l'œuvre de Foucault, des anthropologues ont su élaboré une anthropologie critique du développement. Est-il possible aujourd'hui d'aborder la sécurité de la même façon? Des chercheurs des Études critiques de la sécurité ont déjà élaboré des propositions théoriques essentielles pour un tel projet. Cet article se propose de présenter les contributions apportées par Øle Weaver et « l'École de Copenhague » autour du concept de sécuritisation ainsi que les propositions de Didier Bigo, Jef Huysmans et « l'École de Paris » qui s'inspirent largement de concepts foucauldien. L'auteur soutient que ces contributions théoriques peuvent servir de base à une anthropologie de la sécurité.

(In)sécurités

Being critical therefore means, among other things, to disrupt depoliticizing practices and discourses of security in the name of exceptionality, urgency or bureaucratic expertise, and bring them back to political discussions and struggles.

CASE Collective, 2005 : 476

Une anthropologie de la sécurité est-elle possible? La sécurité est un concept qui appartient d'abord aux relations internationales et dont l'étude s'est cristallisée durant la guerre froide autour de préoccupations militaires dans ce qu'on appelle les « études de la sécurité ». Les chercheurs travaillant dans ce domaine adoptent généralement une vision positiviste du concept de sécurité ainsi qu'une position normative qui défend que « plus il y a de sécurité, mieux c'est (trad.¹) » (Buzan, Weaver, de Wilde, 1998 : 29). Ne remettant pas (ou peu) en question ce concept objectivé, des anthropologues collaborent avec des forces de sécurité telle l'armée et participent déjà à ce que je nommerais, pour paraphraser Escobar (1997), une anthropologie *associée* à la sécurité. Mais peut-on espérer que se développe une anthropologie *de* la sécurité? La référence à Escobar n'est pas anodine. Il semble en effet que cette anthropologie *de* la sécurité à venir peut grandement s'inspirer de l'anthropologie du développement que défend Escobar. D'abord, le développement est aussi un concept qui est, dans sa version non critique, l'apanage des relations internationales, mais aussi de l'économie. Le développement et la sécurité ont en commun d'être mobilisés par des acteurs puissants et de s'imposer comme idéaux à atteindre, voire comme paradigmes. Qui oserait, en effet, défendre l'insécurité et la stagnation, notions généralement présentées comme l'absence de sécurité et de développement?

Comme l'a expliqué Escobar en 1997, des anthropologues ont pourtant entrepris de prendre le développement comme objet d'étude. Il souligne dans son célèbre article qu'on peut distinguer « l'anthropologie *associée* au développement » et « l'anthropologie *du* développement » (Escobar,

¹ «The more security the better»

(In)sécurités

1997 : 540). Cette deuxième tendance, qui s'impose dans les années 1990, s'applique à faire une critique radicale du développement et ce, de deux façons. Il s'agit d'abord d'attaquer l'objectivité du concept en faisant voir le caractère historique et social de son objectivation par une approche constructiviste. Puis, par des études ethnographiques, de rendre visibles les relations de pouvoir qui marquent les projets et milieux du développement. À cette fin, nombre de chercheurs ont trouvé pertinents d'adopter un cadre théorique inspiré de l'œuvre de Michel Foucault, une stratégie conceptuelle qui a indéniablement porté fruits².

Qu'en est-il dans le domaine de la sécurité? Dans les années 1990 s'est développé un courant constructiviste, qui est au fondement des « Études critiques de la sécurité » en Europe. Autour de ce qu'on a appelé « l'École de Copenhague »³, des chercheurs ont tâché de démontrer la construction discursive des enjeux de sécurité par le concept de « sécuritisation » (Weaver, 1995). Ce tournant constructiviste a durablement ébranlé les études de la sécurité et permis de mettre sur pied un programme de recherche en mesure de questionner les approches réalistes dominantes dans ce domaine d'étude⁴. Par le recours à un paradigme déjà répandu en sociologie et en anthropologie, « l'École de Copenhague » a par ailleurs contribué à décloisonner un objet d'étude resté jusque là l'apanage des relations internationales. Des sociologues se

² Les recherches en anthropologie du développement utilisant des outils conceptuels foucauldien sont nombreuses. Voir, par exemple : Ferguson, 1994; Goldman, 2001; Agrawal, 2005.

³ Tout au long de cet article, j'utilise le terme « école » comme raccourci heuristique et parce qu'une catégorisation en « écoles » des Études critiques de la sécurité est couramment utilisée depuis la publication d'un article de Bill McSweeney (1996) intitulé « Identity and Security : Buzan and the Copenhagen School ». La réalité est cependant beaucoup plus complexe et les travaux de ces chercheurs ne sauraient représenter des blocs monolithiques et les divisions aux seins des « écoles » demeurent importantes. Pour une discussion sur le sujet, voir CASE Collective, 2006.

⁴ Si « l'École de Copenhague » a indubitablement joué un rôle de premier plan dans l'émergence d'une perspective constructiviste dans les études de la sécurité, des auteurs publiant en Amérique du Nord ont aussi joué un rôle essentiel à ce niveau. En premier lieu, notons les travaux d'Alexander Wendt. Sur les courants nord-américains en Études critiques de la sécurité, voir l'article éclairant de Macload (2004).

(In)sécurités

sont ainsi intéressés aux questions de sécurité. Ils se sont joints aux politologues qui utilisaient la théorie de la sécuritisation de Weaver. Peu à peu, ils ont contribué à affiner les propositions théoriques de Weaver et ses collègues en puisant dans la tradition constructiviste en sociologie. Puis, afin de dépasser l'analyse essentiellement discursive de la construction des enjeux de sécurité, des chercheurs généralement associés à « l'École de Paris » ont commencé à puiser dans l'œuvre de Michel Foucault afin de trouver des outils conceptuels leur permettant d'aborder des questions telles les relations de pouvoir, la production des savoirs « experts » et des discours « vrais », les technologies politiques de gestion des « menaces » ou la gouvernementalité par l'inquiétude.

Ce sont certaines contributions théoriques de ces deux « écoles » de pensée des Études critiques de la sécurité qui font l'objet du présent article. Les deux « écoles » ne recevront pas la même attention cependant. Outre, le concept de sécuritisation, les propositions théoriques de « l'École de Copenhague » sont assez limitées et demeurent finalement assez près des positions traditionnelles. Macload (2004) les associe avec raison au courant du constructivisme dominant en relations internationales. Cette tendance ne saurait apporter beaucoup d'eau au moulin des sociologues et anthropologues dont les disciplines ont recours au constructivisme depuis les années 1960 (Berger et Luckmann, 1966; Becker, 1963; Cohen, 1972; voir aussi Tsoukala, 2008.). La présentation de l'apport théorique de l' « l'École de Copenhague » se résumera donc ici au concept de sécuritisation.

Les contributions conceptuelles associées à « l'École de Paris », que Macload (2004) inscrit dans le courant du constructivisme critique, ont pour leur part beaucoup plus à offrir à une analyse anthropologique ou sociologique de la sécurité. Aussi, plusieurs propositions foucauldienne seront explicitées et les conséquences théoriques et épistémologiques de leur utilisation en Études critiques de la sécurité, largement discutées.

1. Premières approches critiques : du *deepening* à la sécuritisation

Les études « non critiques » de la sécurité se sont développées autour de questions militaires et considèrent généralement l'État comme « objet référent » devant être sécurisé, protégé des menaces. Comme le soulignent Buzan, Weaver et de Wilde (1998), les analystes de la sécurité

(In)sécurités

considèrent généralement que la sécurité peut être conçue objectivement (la menace réelle) et subjectivement (la menace perçue). La plupart du temps, c'est cependant la menace « réelle » qui préoccupe ces chercheurs.

1.1. Deepening ou broadening

Ceux qu'on a nommé les *deepeners* ou *broadeners* acceptent de mettre l'accent sur la menace « réelle » mais considèrent qu'il s'agit d'une erreur théorique et/ou normative de considérer que la sécurité est l'apanage de l'État et du secteur militaire. Ils cherchent à critiquer la référence obligée à l'État comme objet devant être protégé, et ils le font par un élargissement des « objets référents ». À la sécurité nationale (étatique) on a donc opposé l'idée de sécurité sociétale, individuelle, environnementale, etc.⁵

Cette perspective ne déplace cependant pas suffisamment le cadre théorique pour construire une critique convaincante. Comme le souligne Weaver (1995), il s'agit essentiellement d'une lutte normative difficile à gagner et qui prend pour acquis que des menaces et une sécurité « réelles » existent *a priori*. Non seulement cette démarche ne montre pas le caractère construit des menaces et de la sécurité, elle continue à considérer que la sécurité est quelque chose de souhaitable dont il s'agit simplement de démocratiser l'accès. Cette position pose problème car si la sécurisation est liée à l'identification d'une menace existentielle et l'attribution de mesures exceptionnelles pour y répondre, il peut être dangereux de soutenir qu'une société est aux prises avec des « menaces existentielles » à sa culture, par exemple. Veut-on vraiment démocratiser le recours à des mesures exceptionnelles? Bien que la question de la diversification des domaines de la sécurité, et en particulier le concept de sécurité sociétale, demeurent au cœur des propositions de « l'École de Copenhague », c'est autour du concept de sécuritisation de Weaver que s'imposera le débat pour les Études critiques de la sécurité dans les années 1990. C'est aussi le concept de cet « école » qui revêt la plus grande utilité pour une analyse anthropologique de la sécurité.

⁵ Ce sont des tentatives menées, entre autres, par Galtung (1980; 1985), Øberg (1983) et Buzan (1983) (voir Weaver, 1995).

1.2. Le tournant constructiviste : sécuritisation et « speech act »

Weaver met de l'avant le concept de sécuritisation en 1989 lors d'un colloque. La première publication d'un article défendant ce concept et l'adoption d'une perspective plus clairement constructiviste se fera cependant attendre jusqu'en 1995. À ce moment, il remarque que ce qui fait d'un enjeu un enjeu de sécurité, c'est le fait qu'il soit cadré (framed) comme tel par les élites politiques et que ce déplacement vise à légitimer l'octroi de pouvoirs considérables à l'État pour endiguer la menace. Dès lors, il considère qu'il serait vain de mener la lutte normative proposée par les tenants du *deepening* ou de chercher à mesurer objectivement des menaces (bien qu'il ne nie pas que de telles menaces existent). Selon lui, il convient plutôt de montrer la construction discursive des enjeux de sécurité, c'est-à-dire le processus de sécuritisation (Weaver, 1995; Buzan, Weaver, de Wilde, 1998). La sécurité serait donc un « *speech act* », un acte de discours (Austin 1962). Soutenir, avec Austin (1962) et plusieurs autres par la suite, que les discours ont une capacité performative importante capable d'objectiver la réalité, et que c'est cette construction qui explique le mieux ce qui fait d'un enjeu un enjeu de sécurité en relations internationales ne constitue pas, comme l'ont dit certains auteurs, un constructivisme extrême. Il s'agit simplement d'une approche s'intéressant davantage aux processus d'objectivation qu'à l'objet constitué. En 1998, Weaver, soutenu par Buzan et de Wilde, souligne:

Il n'est pas aisé de juger de la sécuritisation d'un enjeu en cherchant à mesurer si l'enjeu représente « vraiment » une menace; agir de la sorte nécessiterait un barème de mesure objective de la sécurité qu'aucune théorie de la sécurité n'a encore fourni. Et même si on pouvait résoudre le problème de mesure, il n'est pas certain qu'une approche objectiviste serait particulièrement utile [...]

Il n'est jamais ni politiquement ni analytiquement utile d'essayer de définir la « vraie sécurité » à l'extérieur du monde de la politique et de chercher à enseigner aux acteurs à comprendre le terme correctement. Un tel universalisme rationaliste serait facilement « juste » en lui-même mais serait d'une utilité très limitée pour l'analyse politique. Il est plus pertinent de saisir les

(In)sécurités

processus et dynamiques de la sécurisation...(trad.) (Buzan, Weaver, de Wilde, 1998 : 30-31)

Dans cet excellent article, ces auteurs associés à « l'École de Copenhague » présentent ce qu'ils entendent par « sécuritisation ». Ils définissent ce concept et décrivent leur programme de recherche comme suit:

Ainsi, la définition et le critère exacts de la sécuritisation sont constitués par l'établissement intersubjectif d'une menace existentielle avec une importance suffisante pour avoir des effets politiques substantiels. La sécuritisation peut être étudiée directement, elle n'a pas besoin d'indicateurs. La façon d'étudier la sécuritisation est d'étudier les discours et les constellations politiques : Quand est-ce qu'une argumentation ayant cette rhétorique et cette structure sémiotique particulière réussit-elle à produire un effet suffisant pour obtenir d'une audience qu'elle tolère des violations des règles qui autrement devraient être respectées? Si par le biais d'une argumentation concernant la caractéristique prioritaire et urgente d'une menace existentielle, l'acteur qui sécuritise a réussi à se déprendre des procédures ou règles qu'il devrait normalement respecter, nous sommes en présence d'un cas de sécuritisation. (trad. : les auteurs soulignent⁶) (Buzan, Weaver, de Wilde, 1998: 25)

Par l'introduction de ce concept, on peut affirmer que Weaver est en quelque sorte le fondateur des Études critiques de la sécurité européennes. À partir de ses propositions, de nombreux chercheurs ont effectué des études de cas ou approfondi diverses questions théoriques. Il a aussi, bien sûr, fait l'objet de nombreuses critiques. D'abord de la part des tenants des approches « non critiques » de la sécurité, mais aussi de celle de chercheurs se revendiquant des Études critiques de la sécurité et qu'on identifie généralement à « l'École de Paris ». Ceux-ci reconnaissent la contribution critique de « l'École de Copenhague » mais lui reproche de ne pas prendre suffisamment en considération le contexte de production des discours ainsi que l'audience (pour reprendre les termes d'Austin, 1962). S'il serait faux d'affirmer que les chercheurs de « l'École de Copenhague » ne les considèrent pas dans leurs réflexions

⁶ Pour des références à ce sujet, voir, entre autres, CASE Collective, 2006.

théoriques, force est de constater que ces préoccupations apparaissent bien peu dans l'analyse et que cette perspective constructiviste ne réussit pas à offrir une véritable critique des questions de sécurité (Macload, 2004). Peut-être l'ancrage dans les relations internationales y est-il pour quelque chose? Une dose d'analyse anthropologique ou sociologique attentive aux processus complexes et parfois contradictoires qui informent la sécurisation pourrait sans doute contribuer à étayer cette critique.

2. Les emprunts dans l'œuvre de Michel Foucault

Tout en reconnaissant les contributions théoriques de Weaver et de « l'École de Copenhague », les constructivistes critiques généralement associés à « l'École de Paris » souhaitent aller plus loin. En empruntant largement chez Foucault, et parfois Bourdieu, ils permettent de décloisonner le débat des seules relations internationales pour s'approcher d'une sociologie politique de la sécurité. Par les emprunts à ces auteurs, Bigo (2005) et ses collègues pensent les relations de pouvoir entre les professionnels de la sécurité et étudient la capacité des sujets/acteurs positionnés d'émettre des discours « vrais », d'objectiver la réalité sociale. Comme le souligne le CASE Collective, la perspective adoptée par « l'École de Paris » déplace le regard sur trois éléments importants par rapport à des positions communes des « écoles » de Copenhague et Aberystwyth⁷ :

⁷ Il s'agit de l'autre « école » ayant contribué au CASE Collective. Je ne la mentionne pas ici car elle m'apparaît moins pertinente pour l'analyse sociologique et a moins offert d'apports théoriques. Ses contributions principales visent la désécuritisation (comment ramener un enjeu sécurisé et maintenu dans un cadre d'exceptionnalité vers le domaine des « normal politics ») et l'émancipation (« a normative engagement in [defining] normal politics » CASE Collective, 2006: 455).

(In)sécurités

Premièrement, plutôt que d'analyser la sécurité comme un concept essentiel, aussi contesté soit-il, l'École de Paris propose de traiter la sécurité comme une « technique de gouvernement » (Foucault 1994). Deuxièmement, plutôt que de questionner les intentions derrière l'usage du pouvoir, cette approche se concentre sur les effets des jeux de pouvoir [...] Troisièmement, plutôt que de porter le regard sur les « actes de langage » (speech acts), l'École de Paris met l'emphase sur les pratiques, les audiences et les contextes qui permettent et limitent la production de formes spécifiques de gouvernementalité (trad.⁸). (CASE Collective, 2006 : 457)

Leurs contributions apparaissent ainsi d'un intérêt particulier pour l'anthropologie et la sociologie de la sécurité. D'ailleurs, Huysmans conclue son livre d'inspiration clairement foucauldienne en soulignant qu'« un des objectifs de ce livre a été d'intégrer l'appel de Walker pour inscrire l'imaginaire politique des pratiques de sécurité dans un cadre d'analyse sociologique (trad.⁹) » (2006 : 159). Bigo, Huysmans et plusieurs de leurs collègues puisent ainsi dans l'œuvre de Foucault pour proposer un cadre proprement sociologique à l'étude de la sécurité. De cette œuvre vaste, ces auteurs retiennent essentiellement les propositions développées au cours des années 1977-1979, années durant lesquelles Foucault s'attarde à l'analyse des dispositifs de sécurité, à l'État, au gouvernement des hommes et à la gouvernementalité¹⁰. Afin de saisir les réflexions de Bigo et Huysmans sur les conséquences théoriques et

⁸ « First, instead of analyzing security as an essential concept, contested as it were, the Paris School proposes treating security as a 'technique of government' (Foucault 1994). Second, rather than investigating intentions behind the use of power, this approach concentrates on the effects of power games [...] Third, instead of focusing on 'speech acts', the Paris School emphasizes practices, audiences and the contexts that enable and constrain the production of specific forms of governmentality.»

⁹ « [o]ne of the purposes of this book has been to incorporate Walker's call for unpacking the political imaginary of security practice into a sociological framework. »

¹⁰ En plus de la conception relationnelle du pouvoir qui apparaît un peu partout dans l'œuvre de Foucault, et la question du discours (Foucault, 1971) qui intéresse Bigo, ce sont surtout les analyses contenues dans les cours au Collège de France de 1977-78 Sécurité, territoire, population et 1978-79 Naissance de la biopolitique qui nourrissent les réflexions de Bigo et Huysmans.

(In)sécurités

épistémologiques de l'utilisation de la grille d'analyse foucauldienne, il importe de faire un détour par Foucault lui-même. L'œuvre étant vaste et les catégories analytiques foucaldiennes en éternelle redéfinition, j'ai choisi de résumer ici les propositions contenues dans *Sécurité, territoire, population*, cours au Collège de France durant lequel Foucault développe les principales propositions qui inspirent Bigo et Huysmans. Je reviendrai aux propositions de ces deux chercheurs après ce détour nécessaire.

2.1. Sécurité, territoire, population

Le cours *Sécurité, territoire, population* que Foucault présente au Collège de France en 1977-1978 est riche de nombreuses analyses historiques et d'autant de propositions théoriques qui en découlent. Si on associe généralement ce cours à l'émergence du concept de gouvernementalité qui a eu tant d'échos dans les sciences sociales, il ne s'agit pas du seul intérêt du cours, loin de là. Comme je souhaite présenter ici les concepts et grilles d'analyse ayant eu un impact dans le domaine des Études critiques de la sécurité, je devrai laisser de côté plusieurs discussions intéressantes. Je m'en tiendrai au projet suivant : D'abord, souligner l'émergence d'une nouvelle forme de pouvoir qui se distingue de la souveraineté et du pouvoir disciplinaire. Puis, présenter certaines caractéristiques de cette forme de pouvoir que Foucault nomme d'abord « sécurité » : la circulation, la liberté, la population et l'aléatoire. Effectuer ensuite une synthèse de cette nouvelle rationalité de gouvernement à travers le concept de gouvernementalité et tirer les conséquences générales que ce cadre théorique implique pour l'analyse de l'État.

2.2. Souveraineté, discipline, sécurité

Dans *Sécurité, territoire, population*, Foucault soutient qu'une nouvelle rationalité politique se met en place aux 17^e et 18^e siècles. Cette dernière se distingue de la souveraineté et de la discipline quant à ses préoccupations, son objet et les interventions qu'elle propose. C'est cette rationalité politique, et en grande partie économique, que Foucault nomme d'abord sécurité, ou parfois dispositifs de sécurité, « selon un mot qui à coup sûr n'est pas satisfaisant » (Foucault, 2004a : 59). Il définira plus clairement la rationalité politique qui a recours aux dispositifs de sécurité lors de ses réflexions sur le gouvernement par son concept de

(In)sécurités

gouvernementalité. Bien que ce deuxième terme soit plus satisfaisant, il s'agit d'un concept beaucoup plus vaste que celui de sécurité, tel que Foucault l'utilise dans la première partie du cours, comme « société de sécurité » (Foucault, 2004a : 12). Aussi, j'utiliserai ici « sécurité » pour référer simplement à ce type de pouvoir qui se distingue de la souveraineté et du pouvoir disciplinaire, forme de pouvoir que Foucault nommera finalement dès 1979, « biopolitique des populations »¹¹.

En quoi ces trois rationalités politiques se distinguent-elles? Grossièrement, on peut dire que la souveraineté est un type de pouvoir qui règne sur un territoire et des sujets par le biais de lois. Par le système juridique, par la loi, le souverain interdit ou autorise certains actes de la part de ces sujets, sujets qui forment le peuple vivant sur le territoire sur lequel il exerce sa souveraineté. Les deux autres formes de pouvoir, que Foucault (1997) associe souvent comme les deux éléments constitutifs du biopouvoir, opèrent un déplacement important. Le fondement sur lequel ils s'articulent n'est plus juridico-légal mais biologique. Ce sont des formes de pouvoir qui travaillent sur la vie. D'abord le pouvoir disciplinaire qui contrôle un espace quadrillé et y modèle des corps par le biais de disciplines. Puis, la sécurité, qui gouverne une population, prise comme phénomène démographique, biologique et statistique. Elle ne se réfère pas à un territoire ou un espace quadrillé, mais assure plutôt une gestion souple dans un espace de circulation par la mise en place de dispositifs de sécurité (Foucault, 2004a).

¹¹ Il s'agit de la solution la plus simple qui permette de mettre en parallèle les trois types de pouvoirs que Foucault distingue dans la première partie du cours. Bien qu'il puisse sembler inadéquat d'utiliser le terme « société de sécurité » ou simplement « sécurité » lorsqu'on sait que Foucault ne les retiendra pas jusqu'à la fin du cours et intégrera plutôt les techniques de sécurité à son concept de gouvernementalité, le déplacement théorique qu'il opère à ce moment est si important et englobant qu'il faut distinguer, dans une certaine mesure, les arguments présentés avant ce déplacement et ceux développés après. Cela est d'autant plus vrai que le concept de gouvernementalité prendra un sens légèrement différent dès 1979 et que la forme de pouvoir que Foucault nomme ici « sécurité » prendra finalement sa forme définitive dans le concept de biopolitique des populations déjà utilisé en 1976 (Foucault 1997) mais que Foucault développe davantage dans « Naissance de la biopolitique » en 1978-1979 (Foucault, 2004b). Sur le sujet, on lira avec intérêt la « Situation des cours » de M. Sénellart (2004).

2.3. *Quelques caractéristiques de la sécurité : la circulation et la liberté*

À partir de trois exemples historiques (les questions de la ville, de la disette et de l'épidémie), Foucault illustre la distinction entre la souveraineté, la discipline et la sécurité. Reprenons rapidement les deux premiers exemples.

Autour de la question de l'enfermement et de l'enclavement de la ville médiévale, naissent d'importants débats dans la France du 17^e et 18^e siècles. Ces débats s'articulent autour du problème de la circulation. Comment assurer une bonne circulation de l'air et de l'eau pour éviter les maladies? Comment assurer les échanges commerciaux, le ravitaillement de la population? Les solutions proposées à cette époque favorisent généralement de faciliter la circulation, de construire ou modifier des villes avec des axes permettant une circulation facile depuis l'extérieur. Ces préoccupations pour la circulation sont nouvelles : elles ne figurent pas dans les stratégies du pouvoir souverain ou disciplinaire. Foucault démontre qu'alors que le pouvoir souverain cherche à capitaliser un territoire (c'est le problème de la capitale), que le pouvoir disciplinaire « architecture un espace » (par la répartition hiérarchique), « la sécurité va essayer d'aménager un milieu en fonction d'événements ou de séries d'événements ou d'éléments possibles, séries qu'il va falloir régulariser dans un cadre multivalent et transformable » (Foucault, 2004a : 22). Il s'agit donc d'un rapport à l'espace qui est différent des autres rationalités politiques. La sécurité ne vise pas à contrôler toutes les entrées et sorties comme dans la ville disciplinaire mais prend le risque de s'ouvrir à la circulation en choisissant de gérer ces risques.

C'est aussi le pari de la libre circulation, et la gestion des risques qui en découlent, que font les physiocrates pour résoudre le problème de la disette à cette époque. Jusqu'aux 17^e et 18^e siècles, on cherche à contrer la disette par un système juridique et disciplinaire qui pose des interdictions. On utilise « [t]oute une série de limitation de prix, de stockage, de l'exportation, et limitation de la culture » (Foucault, 2004a : 34) qui ne fonctionnent pas très bien. Puis aux 17^e et 18^e siècle, grâce au développement d'un champ théorique économique et politique libéral, parallèlement à celui de nouvelles techniques de gouvernement, la solution qui sera privilégiée pour lutter contre la disette, sera la liberté de circulation. Je n'entrerai pas ici dans le détail des arguments que les

(In)sécurités

physiocrates émettent à l'époque pour défendre la libre circulation des grains comme mécanisme permettant de réguler le phénomène de rareté et de cherté caractéristique de la disette. Ils reprennent essentiellement l'idée économique libérale anglaise que Foucault résume ainsi :

Premièrement, la liberté d'exportation, qui devait permettre en période faste [...] de soutenir le prix du blé, des grains en général, qui risquait de s'effondrer du fait même de cette abondance [...] Et deuxièmement, pour éviter également qu'il y ait, en période favorable, une trop grosse importation de blé [...], on avait établi des taxes à l'importation de telle manière que l'excès d'abondance venant des produits importés ne fasse à nouveau baisser les prix. (Foucault, 2004a : 36)

Ce n'est plus d'un système juridique d'interdits qu'il agit ici, mais bien plutôt d'un dispositif qui se branche sur la réalité des oscillations et fait jouer les éléments les uns sur les autres pour limiter, compenser, voire annuler un phénomène. Il maintient certains outils de régulation mais ne vise pas l'interdiction. Il y a ainsi un lien intrinsèque entre cette théorie économique et les dispositifs de sécurité. Foucault souligne en effet que le débat sur la circulation des grains peut être compris « aussi bien comme la conséquence d'un champ théorique que comme un épisode dans la mutation des technologies de pouvoir et [...] la mise en place de cette technique des dispositifs de sécurité [qui est] une des caractéristiques des sociétés modernes » (Foucault, 2004a : 36). Circulation et sécurité sont donc indissociables : plus on gouverne un espace compris comme espace de circulation, plus il y aura de dispositifs de sécurité pour réguler cette circulation et gérer les risques.

L'autre élément intrinsèque aux dispositifs de sécurité, et qui apparaît dans le débat sur la liberté de circulation, c'est bien sûr, la liberté. Cette liberté que des militants des droits humains et certains chercheurs en Études critiques de la sécurité veulent aujourd'hui protéger contre le « tout sécuritaire », en revendiquant plus de liberté et moins de sécurité. De la liberté, dans son acceptation libérale, Foucault en dit ceci :

C'est qu'en fait cette liberté, à la fois idéologie et technique de gouvernement, cette liberté doit être comprise à l'intérieur des mutations et transformations des technologies de pouvoir. Et d'une façon plus précise et particulière, la liberté n'est autre chose que le corrélatif de la mise en place des dispositifs de sécurité. Un dispositif de sécurité ne peut bien marcher [...] qu'à

Aspects Sociologiques

(In)sécurités

la condition, justement, que l'on donne quelque chose qui est la liberté, au sens moderne [...] Et c'est cette liberté de circulation, au sens large du terme, [...] qu'il faut entendre, je crois, par le mot de liberté, et la comprendre comme étant une des faces, un des aspects, une des dimensions de la mise en place des dispositifs de sécurité. (Foucault, 2004a : 50)

Cette forme de pouvoir, qui vise la régulation à partir des éléments « physiques » entre eux ne peut exister sans la liberté individuelle. La liberté et son exercice, qu'on doit mesurer, anticiper et orienter dans la « bonne » direction « est d'abord et avant tout une technologie de pouvoir » (Foucault, 2004a : 50).

2.4. Deux autres caractéristiques : la population et l'aléatoire

Il convient maintenant de traiter deux éléments essentiels de la « société de sécurité » (Foucault, 2004a : 12) qui, étrangement, ont été moins repris en profondeur par les auteurs des *Études critiques de la sécurité*. Il s'agit de la population et du traitement de l'aléatoire.

Prenons d'abord la population, puisque c'est grâce au savoir sur la population que l'on gère les risques liés à l'aléatoire. J'ai expliqué rapidement que les physiocrates imaginent une régulation qui prendrait appui sur des phénomènes physiques, naturels. Dans leur rapport à ce que le souverain appelait « sujets » ou « peuple », les dispositifs de sécurité s'appliqueront à cette donnée naturelle qu'est la population. La souveraineté règne sur des sujets au sens juridique, le pouvoir disciplinaire sur des corps individuels, les dispositifs de sécurité sur une population comme phénomène démographique. La population devient ainsi « une sorte d'objet technico-politique d'une gestion et d'un gouvernement » (Foucault, 2004a : 72).

La supposée naturalité de la population apparaît dans ses variations. Selon sa richesse, ses maladies, son climat, ses lois, ses habitudes et ses valeurs, la population va varier. Il y aura variations dans les comportements, les taux de mortalité et de maladies, etc. De cette constatation découle une réflexion particulièrement importante de la part des physiocrates : « cette naturalité que l'on repère dans le fait de la population est perpétuellement accessible à des agents et à des techniques de transformation, à conditions que [ceux-ci] soient à la fois éclairés, réfléchis, analytiques, calculés,

(In)sécurités

calculateurs » (Foucault, 2004a : 73). La naturalité de la population apparaît aussi dans les désirs individuels, contre lesquels on ne peut rien et qui sont le moteur de son fonctionnement. Par une liberté bien encadrée, on pourra laisser aller le désir vers l'intérêt de la population plutôt que de le discipliner pour le surpasser. Finalement, la naturalité de la population transparait aussi dans la constance des phénomènes. Conclusion que les physocrates tirent bien sûr des outils statistiques naissants. Comme le souligne si bien Foucault (2004a : 77), « on a donc une population dont la nature est telle que c'est de l'intérieur de cette nature, à l'aide de cette nature, à propos de cette nature, que le souverain [sic] doit déployer des mesures réfléchies de gouvernement ».

C'est grâce à toute une série de savoirs sur la population et particulièrement à l'arrivée de la démographie et de la statistique que cette nouvelle rationalité politique peut gérer l'aléatoire, sacrifier des vies individuelles pour le bénéfice de la population dans son ensemble, évaluer les risques. Par exemple, dans le cas de la variole, Foucault explicite comment à partir d'un cas particulier (une situation individuelle considérée comme individualisation d'un phénomène collectif), on a pu spéculer sur le risque de contraction de la variole, et le risque de mortalité en cas de vaccination ou variolisation. Grâce à des connaissances statistiques, on a pu élaborer des échelles de risques différentiels selon les âges, les milieux, etc. afin d'évaluer la pertinence de la vaccination ou de la variolisation.

Pour résumer, disons que cette nouvelle rationalité politique, intimement liée au libéralisme et que Foucault appelle d'abord sécurité, se distingue de la souveraineté et du pouvoir disciplinaire. Elle a pour lieu d'application des espaces de circulation, pour objets la population et pour moyens, des dispositifs de sécurité. Elle s'appuie sur un laisser-aller planifié de la circulation et de la liberté ainsi que sur une gestion des risques minutieusement calculée.

2.5. Le concept de gouvernementalité et l'analyse de l'État

Bien qu'il ne soit repris que partiellement par les auteurs des Études critiques de la sécurité, le concept de gouvernementalité est un incontournable. Il est, comme je l'ai mentionné, la contribution théorique fondamentale de ce cours, ainsi qu'une des plus importantes de l'œuvre de Foucault. Toute la densité théorique du concept n'apparaît pas dans les

Aspects Sociologiques

(In)sécurités

Études critiques de la sécurité cependant. Pour cette raison, ferai-je une présentation succincte de ce concept, aussi important soit-il.

En étudiant l'évolution des théories du gouvernement et plus particulièrement l'imposition de ce concept au 18^e siècle, Foucault (2004a) remarque encore une fois comment le gouvernement des hommes est pensé comme gestion économique des individus et des richesses. Il remarque aussi l'importance de la statistique comme science de recension et des savoirs généraux comme outils de gouvernement. Ces savoirs sur l'objet de gouvernement visent à assurer une gestion optimale de la population selon une fin précise. Le gouvernement comme théorie politique recoupe donc la forme historique de pouvoir que Foucault avait étudiée empiriquement et qu'il nommait, comme nous l'avons vu, « sécurité ». À la fin de la leçon charnière du 1^{er} février 1978, Foucault réoriente donc le programme de son cours suite au recouplement qu'il effectue entre l'idée politique de gouvernement et la technologie politique que sont les dispositifs de sécurité. Il remplace par le terme « gouvernementalité » ce qu'il nommait jusque là « sécurité » ou « société de sécurité » dans son opposition avec la souveraineté et la discipline. Il s'explique :

Par « gouvernementalité », j'entends l'ensemble constitué par les institutions, les procédures, analyses et réflexions, les calculs et les tactiques qui permettent d'exercer cette forme bien spécifique, quoique très complexe, de pouvoir qui a pour cible principale la population, pour forme majeure de savoir l'économie politique, pour instrument technique essentiel les dispositifs de sécurité. Deuxièmement, par « gouvernementalité », j'entends la tendance, la ligne de force qui, dans tout l'Occident, n'a pas cessé de conduire, et depuis fort longtemps, vers la prééminence de ce type de pouvoir qu'on peut appeler le « gouvernement » sur tous les autres : souveraineté, discipline, et qui a amené, d'une part, le développement de toute une série d'appareils spécifiques de gouvernement [et d'autre part] (sic), de toute une série de savoirs. Enfin, par « gouvernementalité », je crois qu'il faudrait entendre le processus par lequel l'État de justice du Moyen-Âge, devenu aux XV^e et XVI^e siècle État administratif, s'est trouvé petit à petit « gouvernementalisé ». (Foucault, 2004a : 111-112)

(In)sécurités

Cette définition est très large et représente davantage un vaste programme de recherche qu'un exercice définitionnel précis. Par contre, nous le voyons bien, la notion implique ici que les techniques de gouvernement qui sont au fondement de l'État moderne se mettent en place à un moment historique précis. Cette acceptation du concept de gouvernementalité comme forme particulière et historique de pouvoir sera appelée à changer cependant. Comme le souligne Sénellart (2004), dès 1979, le concept ne réfère plus seulement aux « pratiques gouvernementales constitutives d'un régime de pouvoir particulier [...] mais [à] "la manière dont on conduit la conduite des hommes", servant ainsi de "grille d'analyse pour les relations de pouvoir" en général » (Sénellart, 2004 : 406-407; citant Foucault, 2004b : 192). Ce concept foucauldien est donc instable et évolue quelque peu avec le temps, mais il est possible d'affirmer que la plupart des chercheurs utilisent aujourd'hui ce concept dans son acceptation la plus générale et généralisable.

Quoiqu'il en soit, l'introduction de ce concept compris comme grille d'analyse des relations de pouvoir, aura un impact considérable sur l'analyse de l'État. C'est sans doute, entre autres, pour répondre à la critique maintes fois reprise d'omettre l'État de ses analyses que Foucault passe l'État au tamis de la grille d'intelligibilité micro-politique (Sénellart, 2004). Il reprend d'ailleurs le modèle analytique qu'il avait utilisé pour ses études de la prison et de l'asile et cherche à « passer à l'extérieur de l'institution » étatique (Foucault, 2004b : 120). Il souhaite ainsi décentrer l'analyse de l'État en plusieurs points : 1) par rapport à une analyse auto-référentielle de l'institution pour l'approcher plutôt par le biais des technologies de pouvoir, 2) par rapport à la fonction de l'institution pour faire apparaître plus clairement les stratégies et tactiques qui s'y déploient, puis 3) par rapport à l'objet pour refuser cet objet tout fait qu'est l'État (Foucault, 2004a). Comme le souligne Sénellart :

La prise en compte de la question de l'État est indissociable, chez Foucault, de la critique de ses représentations courantes : l'État comme abstraction intemporelle, pôle de transcendance, instrument de domination de classe ou monstre froid [...] auxquelles il oppose la thèse que l'État, « réalité composite », n'est rien d'autre que « l'effet mobile d'un régime de gouvernementalités multiples ». (Sénellart, 2004 : 398 (citant Foucault, 2004a : 112 et Foucault, 2004b : 79)

(In)sécurités

Il va sans dire que la plupart des spécialistes des relations internationales qui travaillent sur la sécurité ont une conception de l'État qui figure dans la liste honnie que présente Sénellart. L'ouverture de la boîte noire de l'État et l'analyse de celui-ci par le biais du concept de gouvernementalité et des technologies de gouvernement permet donc d'opérer un déplacement important dans le domaine des Études critiques de la sécurité.

Voilà qui complète la synthèse des principales propositions foucauldienne reprises par des auteurs en Études critiques de la sécurité. Maintenant ces quelques balises essentielles posées, il sera plus aisé de résumer l'intérêt que représente ce cadre théorique pour les chercheurs que Macloaid (2004) nomme les constructivistes critiques.

3. Conséquences théoriques et épistémologiques de l'utilisation de concepts foucauldien pour les Études critiques de la sécurité

Jef Huysmans et Didier Bigo ont largement commenté la pertinence de la grille d'analyse foucauldienne pour les Études critiques de la sécurité. Il ne s'agit pas pour eux d'adopter simplement cette perspective, mais bien de trouver des outils pour résoudre des problèmes théoriques et méthodologiques. Comme le soulignait Bigo lors d'un colloque, « [i]l s'agissait aussi et surtout de faire travailler l'œuvre, c'est-à-dire, de ne pas tenter de la restaurer, de la patiner comme travail d'antiquaire, mais, au contraire, de la casser, d'en extraire des fragments et de voir si ceux-ci collaient avec d'autres fragments arrachés à d'autres œuvres » (Bigo, 2005 : 130). Il semble que cette démarche ait porté certains fruits.

3.1. Un autre regard sur l'État, le pouvoir et le concept de sécuritisation

Dans son ouvrage *The Politics of insecurity: Fear, migration and asylum in the EU*, Huysmans (2006) s'adresse aux chercheurs des Études critiques de la sécurité et suggère d'utiliser Foucault pour opérer quelques déplacements fondamentaux. À plusieurs reprises, il compare les perspectives foucauldienne avec d'autres déplacements critiques et défend que l'approche de Foucault est plus à même de résoudre les problèmes auxquels les Études critiques de la sécurité font face. Il rappelle que des chercheurs de ce domaine de recherche s'inquiètent de participer au renforcement de l'État, et de son monopole en tant qu'objet de sécurité,

(In)sécurités

par le savoir qu'ils produisent. Il soutient qu'à ne pas problématiser l'État et à le considérer comme donné, les internationalistes et politologues construisent systématiquement l'État comme représentation obligée de la communauté politique. Huysmans (2006) soutient que cette association ne reflète pas la réalité et souhaite dégager un espace intellectuel pour penser la communauté politique à l'extérieur de ce qu'il nomme, le spectre de l'État¹². Il lui faut donc ouvrir la boîte noire de l'État.

À la question du monopole de l'État comme objet référent des Études de la sécurité en général, il voit deux pistes de solutions. D'abord, il y a la voie adoptée par les « deepeners » que j'ai déjà présentée. Ces auteurs ont cherché à déplacer l'objet d'étude de l'État et du militaire (prédominants dans les études fonctionnalistes) vers la société, ou des fragments de la société (les réfugiés, par exemple). Ils cherchent alors à opposer la sécurité des revendicateurs de statut de réfugié à la sécurité de l'État et les poser comme deux objets devant également être protégés. Il s'agit pour Huysmans d'une démarche tout-à-fait louable. Il explique :

En défendant l'idée d'un déplacement de hiérarchie des objets référents en faveur d'entités non-étatiques, les deepeners ont fait plus qu'essayer simplement d'introduire de nouveaux objets dans les études de la sécurité [...] Privilégier un autre objet référent servait de base à une critique de l'État et visait une transformation de l'imaginaire politique en études de la sécurité. (Huysmans, 2006 : 37)(trad.¹³)

Cette perspective ne permet cependant pas de problématiser l'État. Aussi, vaudrait-il mieux, selon Huysmans, puiser du côté de Foucault et du concept de « techniques de gouvernement » pour mieux saisir à la fois ce qu'est l'État et comment s'effectue la sécuritisation. L'auteur résume

¹² « In this interpretation, the notion of 'state' does not refer primarily to an institutional structure but to a spectre, i.e. a framework of imagining political practice and community » (Huysmans, 2006: 35).

¹³ « By arguing for shifting the hierarchy of referent objects in favour of non-state entities deepeners did more than simply trying to introduce new entities into security studies [...] Privileging another referent object functioned as the basis for a critique of the state and for a transformation of political imagination in security studies.»

(In)sécurités

ainsi les deux déplacements importants que ce cadre théorique permet d'effectuer :

Premièrement, cela déplace l'attention accordée à l'État comme un appareil ou une unité, vers une multitude de pratiques situées qui forment et appliquent une variété de techniques de gouvernement modulant la conduite de la liberté en situations d'insécurité. Ce point de vue lie les pratiques de sécurité à une histoire de l'art moderne du gouvernement et est en mesure de démontrer comment certaines visions centrées sur l'individu ou l'État, dans le débat sur « deepening », posent le lieu et le caractère de la pratique politique en des termes similaires [aux approches traditionnelles].

Deuxièmement, les lunettes foucaaldiennes remplacent l'orientation morale ou théoriquement normative du « deepening » par des réflexions historiques sur les techniques utilisées pour gouverner des sujets politiques. Qu'une vision étatico-centriste de la sécurité soit ou non justifiée n'est pas une question normative ou éthique mais bien une question sociologique et historique à savoir si l'État opère ou non comme le domaine et principe d'application de la sécuritisation des migrations, par exemple (trad.¹⁴). (Huysmans, 2006 : 43)

Comme il le souligne dans *The Politics of Insecurity*, Huysmans a eu recours à cette approche pour résoudre des problèmes qu'il rencontrait dans l'application du concept de sécuritisation de Weaver (1995). Ce concept, qui permet d'expliquer comment un enjeu passe de simple enjeu de société à enjeu de sécurité par l'attribution discursive de menaces

¹⁴ « First, it moves attention away from the state as an apparatus or unity to a multitude of situated practices that form and apply a variety of governmental techniques that modulate the conduct of freedom in situations of insecurity. This point of view relates security practice to a history of modern art of government and is capable of showing how certain individual-centric and state-centric visions of security in the deepening debate render the location and character of political practice in similar terms. [...] Secondly, the Foucaultian lens substitutes historical reflections on techniques of governing political subjects to the more morally or normative theoretically driven focus of deepening. Whether a state centric view of security is still justified is not a normative or ethical question but a historical sociological one about whether or not the state operates as the domain and principle of application in the securitization of migration, for example.»

(In)sécurités

existentielles et la légitimation de mesures exceptionnelles pour endiguer ces menaces, est trop limité. Alors qu'il cherchait à expliquer comment l'immigration a été posée comme question de sécurité dans l'Union européenne, Huysmans ne trouvait pas de « speech act » explicite, mais demeurait convaincu que l'immigration avait bel et bien été cadrée (framed) comme un enjeu de sécurité. Il a donc introduit le concept de « domaines d'insécurité » qui permet de comprendre le « cadrage en termes de sécurité comme un processus multidimensionnel dans lequel plusieurs questions politiques sont inter-reliées par le biais de technologies de sécurité, de savoir-faire, de savoirs et de discours experts (trad.¹⁵) » (Huysmans, 2006 : 150). Tout comme Bigo (2005), qui utilise davantage les concepts foucauldien de « dispositif » et de « transversalité », Huysmans puise chez Foucault pour modifier le concept de sécuritisation. Plutôt qu'une explication linéaire dans laquelle un locuteur émet une tentative de sécuritisation qui réussira si l'audience l'accepte dans un contexte donné (Weaver, 1995), Bigo et Huysmans opposent un processus plus complexe où l'objectivation de menaces se construit à travers la production de savoirs experts, de discours « vrais », de lutte transversales. Ils préfèrent ainsi le modèle foucauldien de la bataille (Foucault, 1975) au modèle émetteur-récepteur (Austin, 1962) utilisé par Weaver.

Dans son texte publié dans *Penser avec Michel Foucault. Théories critiques et pratiques politiques*, Bigo (2005) introduit plus explicitement le concept de gouvernementalité qui sous-tend ce modèle de la bataille. Lui aussi s'est dirigé vers l'œuvre de Foucault pour dépasser le concept de sécuritisation comme « speech act » et réintroduire les discours à l'intérieur de l'univers des pratiques. Ce faisant, il déplace le regard et soutient que, pour comprendre le processus de sécuritisation, « il est impossible d'en rester aux énoncés eux-mêmes, il faut s'intéresser aux acteurs » (Bigo, 2005 : 149). Bigo (2005) s'attarde donc davantage aux relations de pouvoir entre les « acteurs » [sic]¹⁶ au sein de ce qu'il

¹⁵ « security framing as a multidimensional process in which various policy questions are knitted together by means of security technologies, skills, expert knowledge and discourses »

¹⁶ Bien qu'il soit possible d'intégrer le concept de pouvoir d'agir (agency) au cadre théorique foucauldien (voir Mahmood 2005), il est surprenant que Bigo présente ici une gouvernementalité qui prend pour relais des acteurs, plutôt que des sujets tel que c'est le cas chez Foucault. Voir aussi la note suivante.

Aspects Sociologiques

(In)sécurités

omme, par un besoin avoué d'introduire une dose de structuralisme, le champ transnational des professionnels de la sécurité¹⁷.

Bigo retient principalement de Foucault 1) l'historisation et la dé-essentialisation de la notion d'État, 2) des outils théoriques qui permettent de dépasser le débat entre ceux qui analysent un effacement de l'État (les transnationalistes) et ceux qui croient qu'il se maintient (les néo-réalistes)¹⁸, ainsi que 3) une perspective relationnelle du pouvoir qui déplace le regard sur les luttes transversales et les pratiques. Il écrit :

Le concept de gouvernementalité, comme technique ayant pour cible principale les populations, permet d'éviter tous les discours sur la souveraineté territoriale comme organisation de la police et l'armée. Il permet de relativiser la territorialité en montrant la généalogie et l'épuisement contemporain [...] En montrant que le pouvoir est moins de l'ordre de l'affrontement que de l'ordre du gouvernement, qu'il est une conduite sur les conduites, qu'il structure le champ d'action éventuel des autres, mais que, ne se possédant pas, est toujours relationnel et réversible, Foucault donne une image différentes des pratiques policières et militaires. [...] Il casse l'image de la détention/possession du pouvoir, car, si l'on refuse de localiser le pouvoir dans un groupe et si l'on essaie de l'analyser relationnellement, cela suppose d'être attentif aux

¹⁷ Je ne discuterai pas longuement ici de cet étrange bricolage théorique que fait Bigo en empruntant chez Foucault et Bourdieu. Disons seulement que Bigo avoue puiser chez Foucault pour son explication relationnelle du pouvoir et non pour ses propositions sur la subjectivation. À ce niveau, il utilise davantage le concept bourdivin d'habitus, même s'il doit aussitôt nuancer la détermination structurelle qui caractérise ce concept. Il en va de même pour le concept de champ qu'il utilise pour souligner une structuration des relations de pouvoirs entre les professionnels de la sécurité, structure dont il s'empresse de nuancer la rigidité par un appel au secours du côté de Foucault (par le concept de dispositif, entre autres). Un bricolage d'un équilibre épistémologique précaire, de l'aveu même de Bigo, et dont la résolution semble s'orienter vers un abandon progressif des éléments bourdivins. Bigo, qui se décrit comme un constructiviste structuraliste (Macleod 2004), a cependant du mal à abandonner toute idée de structure. Le chevauchement des concepts de gouvernementalité, acteurs, dispositifs et champs dans cette partie du texte reflète donc le vocabulaire de Bigo, et non le mien. Pour une discussion de Bigo sur l'utilisation de concepts bourdiviens et foucauldien, voir Bigo 2005.

¹⁸ À ce sujet, voir Bigo 2000.

technologies transversales de domination et de résistance. (Bigo, 2005 : 156)

Ce sont ces pratiques et relations de pouvoir transversales à l'intérieur d'un champ qui regroupe des catégories traditionnellement séparés (polices nationales, armée, services de renseignement, agences de sécurité privées, etc.) que Bigo étudie. Il s'intéresse aussi, et il rejoint Huysmans sur ce point, aux dispositifs de sécuritisation. Pour Bigo, la sécuritisation n'est pas un phénomène discursif mais le résultat d'un dispositif comprenant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des lois, des mesures administratives, etc. (Bigo, 2005). Ainsi,

[s]i l'immigrant tend à devenir l'adversaire commun, ce n'est pas parce qu'il est désigné globalement par tous [...] comme cet adversaire, mais plutôt parce que convergent sur lui des insécurisations différentes : policière avec le crime, le terrorisme, la drogue; militaire avec la subversion, les zones grises, la cinquième colonne; économique avec la crise, le chômage; démographique avec la natalité et la peur du mélange, du métissage...(Bigo, 2005 : 144-145)

3.2. Penser la circulation, la liberté et les contrôles frontaliers

Si les propositions de Foucault ont une incidence sur la façon dont ces auteurs pensent la sécuritisation, elles offrent aussi un regard complètement différent pour analyser la libre circulation et le contrôle des frontières. En puisant chez des auteurs en Études de la gouvernementalité (Rose, 1999; Dean, 1991; etc.), Huysmans (2006) suggère un programme de recherche pour l'analyse de ce phénomène dans l'Union européenne. Les pistes proposées apparaissent particulièrement riches. Voici son argumentaire :

Dans les années 1980, cinq pays de la communauté européenne ont décidé de créer un espace sans frontière interne permettant une plus grande liberté de mouvement de biens et de personnes : l'espace Schengen. Étrangement, la création de cet espace de libre circulation a accentué le contrôle des mouvements. Cette évolution s'explique en grande partie par la prédominance d'une analyse fonctionnaliste qui a développé la théorie du « spill-over ». Pour ce courant théorique, il y

(In)sécurités

aurait un lien structurel profond entre la sécurité et la liberté qui serait à la fois compétitif et fonctionnel : une augmentation de la circulation implique une baisse de la sécurité et inversement. L'intégration économique européenne a donc entraîné un « spill over » du côté de la sécurité ce qui a eu pour conséquence une intégration communautaire à ce niveau. Il s'agissait donc de créer une zone de liberté de circulation mais de mettre en place des mécanismes de sécurité pour s'assurer que personne n'abuse de cette liberté pour des fins qui soient contraires à la finalité de cette liberté. Il y a donc actuellement un débat normatif pour évaluer quel équilibre il faut atteindre entre la liberté et la sécurité. Un débat dans lequel les associations de droits et libertés interviennent pour demander plus de liberté; les agences de sécurité, de meilleurs outils de surveillance (Huysmans, 2006).

Dans ce contexte, les chercheurs de « l'École de Copenhague » proposent d'analyser comment on construit discursivement des menaces pour revendiquer plus de sécurité. Huysmans soutient que cette perspective est pertinente mais ne va pas l'essentiel. Pour lui, la sécuritisation, comme gestion d'un lien entre sécurité et liberté doit être abordée sous un angle différent, à partir du concept de gouvernementalité :

La sécuritisation est politiquement significative non pas principalement parce qu'elle peut légitimer une politique d'urgence et d'exception en reproduisant des contextes existentiels, mais plus généralement parce qu'il s'agit d'une modalité de gouvernement qui réalise la liberté en modulant les libertés par la gestion des dangers existentiels (trad.¹⁹). (Huysmans, 2006 : 103)

En réintégrant les discours dans l'univers des pratiques et en adoptant une analyse micropolitique des techniques de gouvernement, on peut concevoir que

la capacité des discours de sécurité à modeler le gouvernement des conduites de liberté n'est pas simplement la capacité

¹⁹ «Securitization is politically significant not primarily because it can legitimate a politics of emergency and exception by reproducing existential contexts but more generally because it is a governmental modality that practically realizes freedom by modulating freedoms on the basis of managing existential dangers.»

Aspects Sociologiques

(In)sécurités

symbolique de définir discursivement les dangers pour une communauté. Il s'agit aussi d'une capacité technologique et bureaucratique à structurer les relations sociales par la mise en place d'outils technologiques [...] Les technologies de contrôle frontalier – telles les passeports, visas, grillages électroniques, enregistrements, permis de travail– ne sont pas simplement des instruments pour contrôler les mouvements; ils définissent aussi les modalités particulières d'exercice du libre mouvement (trad.²⁰). (Huysmans, 2006 : 92)

Ces instruments de contrôle peuvent et doivent être étudiés non pas comme résultats de politiques ou discours sécurisants, mais bien comme éléments constitutifs de ce processus politique qui informe et influence les conduites et la gestion individuelle des libertés dans un espace de circulation. Pour Huysmans, les routines, la surveillance, les contrôles, etc. sont plus discrets que les discours qui réclament plus de sécurité. Ils sont cependant plus efficaces dans le gouvernement des conduites. Prendre cette approche technologique plutôt que discursive, et accepter les prémisses de Foucault sur la gouvernementalité, implique d'analyser la question de la liberté de circulation et de la sécuritisation de l'immigration dans l'Union européenne différemment. Il faut, selon Huysmans (2006), observer comment la sécuritisation de l'immigration s'inscrit dans des dispositifs de gestion de la population et de sa circulation.

Les contrôles frontaliers sont incontestablement la technologie principale de gestion de la circulation des populations. Les routines et architectures qui se manifestent aux frontières, ainsi que les discours et lois qui sécurisent l'immigration, doivent être compris comme des procédés visant à gérer la liberté « excessive » de mouvement. Il s'agit de catégoriser, selon la connaissance que l'on a de chaque individu, s'il est optimal de le laisser entrer comme touriste, travailleur, réfugié, ou s'il

²⁰ « the capacity of security discourse to shape the government of the conduct of freedom is not simply a symbolic capacity of discursively defining dangers for a community. It is also a technological and bureaucratic capacity of structuring social relations through the implementation of specific technological devices [...] Technologies of border control– such as passports, visa, electronic fences, registration, work permits– are not simply instruments of controlling movement; they also shape the particular modalities of conducting free movement.»

(In)sécurités

vaut mieux ne pas le laisser passer, ou le laisser entrer illégalement. Les contrôles frontaliers sont donc des outils de gestion de population qui visent, par l'attribution de catégories juridiques d'entrées (ou l'absence de catégorie juridique dans le cas des clandestins) à encadrer la liberté de circulation dont chacun peut jouir dans cet espace en fonction des cas et risques différentiels que chacun représenterait selon les savoirs produits. Les contrôles frontaliers modulent la conduite de la liberté par l'objectivation et le contrôle des dangers. Ils permettent d'externaliser la liberté excessive qui n'irait pas dans l'intérêt présumé de la population. La métaphore de l'Europe forteresse, dont l'utilisation est grandement répandue, serait donc inadéquate et l'image du filtre, beaucoup plus appropriée (Huysmans, 2006).

Voilà pour les contrôles frontaliers. Mais ceux-ci vont aussi de pair avec des politiques d'immigration qui visent n'ont pas à externaliser les menaces de la liberté excessive et moduler les conduites des libertés mais à optimiser la population, selon Huysmans. Cet aspect clairement biopolitique est intimement lié à la démographie. Il s'agit d'évaluer le développement optimal de la population en termes démographiques et économiques et gérer les « flux » d'immigration pour maintenir l'équilibre optimal. Afin de pouvoir gérer cette entrée de façon rentable, il faut que l'opinion publique accepte de faciliter ou de limiter l'entrée de ces migrants en fonction des intérêts d'une gestion jugée optimale. La sécuritisation peut donc être un outil stratégique dans la gestion des flux, tant pour externaliser les menaces et gérer les modalités d'exercices de la liberté, que pour importer la quantité économiquement et démographiquement souhaitée d'individus (Huysmans, 2006).

Ce regard tout à fait original sur les contrôles frontaliers que propose Huysmans (2006), en prenant appui sur Foucault (2004a; 2004 b), est semblable à celui qu'Inda (2006a; 2006b) a posé sur le gouvernement de l'immigration « illégale » aux États-Unis. Une approche foucauldienne des frontières permet ainsi de poser aujourd'hui la question que Foucault posait en 1975 autour de la prison : si les frontières échouent dans leur mission présumée d'empêcher l'immigration illégale, pourquoi cette institution est-elle reconduite? Une analyse anthropologique ou sociologique nous enseignerait sans doute qu'elle permet, entre autres, de distribuer les illégalismes et de conduire les conduites des migrants « légaux » ou « illégaux » ainsi que celles des citoyens prudents rassemblés

au sein de communautés de sécurité gérant les risques de façon responsable (Inda, 2006a; Foucault, 1975; Duez, 2005).

4. Conclusion

Tout comme l'adoption d'une approche constructiviste et l'utilisation de concepts foucauldien ont permis aux anthropologues du développement d'offrir une analyse véritablement critique du concept et des pratiques de développement, il semble que ces outils théoriques peuvent former les bases d'une anthropologie et d'une sociologie critique de la sécurité.

Depuis les années 1990, plusieurs contributions importantes des Études critiques de la sécurité tracent la voie. Il en est ainsi du concept de sécuritisation élaboré par Weaver et ses collègues de ce qu'il est convenu d'appeler « l'École de Copenhague », un concept qui permet d'étudier les processus d'objectivation des menaces plutôt que les menaces objectivées. Plus intéressantes encore sont les propositions de chercheurs appartenant au courant que Macload (2004) nomme le constructivisme critique. En puisant dans l'œuvre de Foucault, de Bigo, Huysmans et leurs collègues permettent d'analyser les relations de pouvoirs entre les acteurs de la sécurité, de questionner le concept d'État, de pousser plus avant le concept de sécuritisation et d'ouvrir des perspectives stimulantes pour comprendre la surveillance et le contrôle des circulations de population. Par leurs travaux, ils jettent les fondements d'une sociologie et d'une anthropologie critique de la sécurité. Espérons que plusieurs chercheurs répondront à l'invitation et sauront trouver dans ces propositions théoriques des outils pour étudier le déploiement contemporain des préoccupations, discours et mesures sécuritaires.

David Moffette

Bibliographie

AGRAWAL, Arun (2005), *Environmentality, Technologies of Government and the Making of Subjects*, Durham, Duke University Press.

Aspects Sociologiques

(In)sécurité

AUSTIN, J.L. (1962), *How to do Things with Words*, Oxford, Oxford University Press.

BERGER, Peter ET Thomas LUCKMANN (1966), *The Social Construction of Reality: A Treatise in the Sociology of Knowledge*, New York, Doubleday.

BECKER, Howard S. (1963), *Outsiders: Studies in the Sociology of Deviance*, New York, Free Press of Glencoe.

BIGO, Didier (2000), « When two become one : internal and external securitisations in Europe » dans : Morten KELSTRUP et Michael Charles WILLIAMS (dir.), *International relations theory and the politics of european integration, power, security and community*, Londres, Routledge, pp. 171-205.

BIGO, Didier (2005), « Gérer les transhumances. La surveillance à distance dans le champ transnational de la sécurité » dans : Marie-Christine GRANJON (dir.), *Penser avec Michel Foucault. Théorie critique et pratiques politiques*, Paris, Karthala, pp.129-160.

BUZAN, Barry, Ole WÆVER et Jaap DE WILDE (1998), *Security: A New Framework for Analysis*. Londres, Lynne Rienner Publishers.

CASE COLLECTIVE (2006), « Critical Approaches to Security in Europe: A Network Manifesto », *Security Dialogue*, vol. 37 no 4, pp. 443-487.

COHEN, Stanley (1972), *Folks Devils and Moral Panics: The Creation of the Mods and Rockers*, Londres, Routledge.

DEAN, Mitchell (1991), *The Constitution of Poverty : Toward a Genealogy of Liberal Governance*, New York, Routledge.

DUEZ, Denis (2005), « Immigration clandestine et sécurité dans l'Union européenne : La sécurité intérieure européenne à l'épreuve des théories de Michel Foucault? » dans : Alain BEAULIEU (dir.), *Michel Foucault et le contrôle social*, Québec, Presses de l'Université Laval, pp.3-33

Aspects Sociologiques

(In)sécurité

ESCOBAR, Arturo (1997), « Anthropologie et développement », *Revue internationale des sciences sociales*, 59(154), pp. 539-559.

FERGUSON, James (1994), *The Anti-Politics Machine : "Development", Depoliticization, and Bureaucratic Power in Lesotho*, Minneapolis, University of Minnesota Press.

FOUCAULT, Michel (1971), *L'ordre et le discours*. Paris, Gallimard.

FOUCAULT, Michel (1975), *Surveiller et punir*. Paris, Gallimard.

FOUCAULT, Michel (1997), *Il faut défendre la société* », Paris, Gallimard/Seuil.

FOUCAULT, Michel (2004a), *Sécurité, territoire, population*, Paris, Gallimard/Seuil.

FOUCAULT, Michel (2004b), *Naissance de la biopolitique*, Paris, Gallimard/Seuil.

GOLDMAN, Michael (2001), « Constructing an Environmental State: Eco governmentality and other Transnational Practices of a 'Green' World Bank », *Social Problems*, vol. 48, no 4, pp. 499-523.

HUYSMANS, Jef (2006), *The Politics of Insecurity. Fear, migration and asylum in the EU*, Londres, Routledge.

INDA, Jonathan Xavier (2006a), *Targeting Immigrants. Government, Technology, and Ethics*, Oxford, Blackwell.

INDA, Jonathan Xavier (2006b), « Border Prophylaxis. Technology, Illegality, and the Government of Immigration », *Cultural Dynamics*, vol. 18, no 2, pp. 115-138.

MACLEOD, Alex (2004), « Les études de sécurité : du constructivisme dominant au constructivisme critique », *Cultures & Conflits*, vol. 54, no 2, pp. 13-51.

Aspects Sociologiques

(In)sécurités

MAHMOOD, Saba (2005), *Politics of Piety : The Islamic Revival and the Feminist Subject*, Princeton, Princeton University Press.

MCSWEENEY, Bill (1996), « Identity and security: Buzan and the Copenhagen School », *Review of International Studies*, vol.22, no 1, pp. 81-93.

ROSE, Nikolas S. (1999), *Power of Freedom: Reframing Political Thought*, Cambridge, Cambridge University Press.

SÉNELLART, Michel (2004), « Situation des cours », dans : Michel Foucault, *Sécurité, territoire, Population*, Paris, Gallimard/Seuil, pp.371-411.

TSOUKALA, Anastassia (2008), « Boundary-creating Processes and the Social Construction of Threat », *Alternatives*, (33), pp. 137-152.

WAEVER, Ole (1995), « Securitization and Desecuritization », dans: RONNIE D. LIPSCHUTZ (dir.), *On Security*. New-York, Columbia University Press.